



UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE

CHU DE NICE

4, Avenue reine Victoria – CS91179 – 06003 Nice cedex / Tel : 04.92.03.44.73

Nice, le 20 juillet 2026

Mme la Directrice des Ressources Humaines
Grand Hôtel – 2eme
CHU de Nice

Objet : Rappel concernant l'application des LDG (mises en stage / CDI) et demande d'éclaircissements urgents

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Nous avons pris connaissance de votre courrier du 16 juin 2026, qui fait suite à notre interpellation du 4 mai dernier concernant le volume de mises en stage et de passages en CDI au sein du CHU de Nice.

Si nous prenons note du rappel concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) 2026/2030 arrêtées, notre organisation syndicale regrette de constater que votre réponse ne répond pas concrètement à nos interrogations.

Rappeler le cadre des LDG ne résout en rien la situation de précarité sur le terrain. Nous vous interrogeons sur l'insuffisance flagrante du nombre de mises en stage (fixé à 20 pour les catégories ASHQ, AEQ et adjoints administratifs) et sur le non-respect des critères de passage en CDI pour les agents totalisant plus de 16 mois d'ancienneté, affectés sur un poste vacant et ayant un avis favorable de leur encadrement. À ce jour, nos questions restent entières et sans réponse opérationnelle.

De surcroît, de nouvelles informations viennent d'être portées à notre connaissance : les mises en CDI pour la catégorie des adjoints administratifs seraient actuellement bloquées par la Direction des Ressources Humaines.

Si cette mesure de blocage s'avérait exacte, elle contredirait frontalement la politique et les principes de transparence que vous citez dans votre courrier.

Dans ce contexte, et alors que les personnels subissent déjà de plein fouet les incertitudes liées au projet « Bio-nettoyage », notre organisation syndicale exige des éclaircissements rapides sur les points suivants :

Merci de ne pas jeter sur la voie publique
<https://www.cgt-chudenice.fr>

Cimiez : cgt-ci@chu-nice.fr / 34473 – Archet : cgt-ar@chu-nice.fr / 35563 – Pasteur : cgt-pa@chu-nice.fr / 33459

- Pour quelles raisons les CDI des adjoints administratifs sont-ils bloqués ?
- Les CDI sont-ils également toujours bloqués pour les ASH (Agents des Services Hospitaliers) suite au déploiement du projet Bio-nettoyage ?

Les agents du CHU de Nice ne peuvent se satisfaire de déclarations d'intentions alors que leurs perspectives de stabilisation d'emploi sont gelées. Nous vous demandons d'appliquer les LDG de manière juste, équitable et sans restriction arbitraire pour l'ensemble des grades.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général de la CGT du CHU de Nice,
Stéphane GAUBERTI



CHU de Nice
Direction des Ressources Humaines

20 JUL. 2026

COURRIER
ARRIVE-DEPART

Merci de ne pas jeter sur la voie publique
<https://www.cgt-chudenice.fr>

Cimiez : cgt-ci@chu-nice.fr / 34473 – Archet : cgt-ar@chu-nice.fr / 35563 – Pasteur : cgt-pa@chu-nice.fr / 33459